

Cahier de doléances du Tiers Etat de Villers-Bretnach (Meurthe-et-Moselle)

Cahier des plaintes et doléances fournies par la communauté de Viller-Bettnach et dépendances.

Nous tous habitants assemblés de la dite communauté, nous avons représenté ce qui suit au bon plaisir de notre très digne et bon roi, savoir :

1. Que le désir des habitants est de représenter que notre bon roi veuille bien supprimer les contrôle et timbre de papier, qui sont surnaturels.
2. Nous réunir¹ et faire donner le sel au prix ancien et de prévoir que les salines causent beaucoup de cherté dans les bois, cela pour cuire du sel qui passe à l'étranger à vil prix; car il se vend dans le voisinage 6 liards et 2 sols la livre, dans les villages voisins qui sont étrangers et ont la prime² du sel de nos salines.
3. Qu'il veuille bien supprimer les enclos, vu qu'ils n'occasionnent qu'un mal public et rendent la pauvre populace hors d'état de pouvoir faire aucun nourri ; ce qui rend les fourrages d'une cherté à ne pouvoir faire aucun nourri.
4. Supprimer les parcours de village à autre.
5. De vouloir bien supprimer le grand abus des acquits, voyant que nous sommes obligés, pour vaquer dans trois villages³, de prendre deux acquits. Le plus souvent le pauvre peuple est puni bien innocemment, souventefois sans savoir si c'est Lorraine ou France ou pays de la domination de la ville de Sierck.
6. De bien vouloir supprimer les marques des cuirs, qui nous coûtent 3 sols par livre; ce qui occasionne une cherté considérable et occasionne une grande partie du pauvre peuple à marcher les pieds nus.
7. De bien aussi vouloir supprimer les huissiers priseurs, qui empêchent tous les propriétaires de meubles d'en faire des ventes,⁴ qu'ils font des frais si considérables à ne pouvoir faire aucun profit de leurs meubles ni faire aucun payement.
8. De bien vouloir aussi jeter les yeux sur les répartitions,⁵ que la plupart des seigneurs cultivent leurs fermes ; ce qui occasionne une surcharge considérable sur le pauvre peuple.
9. Qu'il ait aussi la bonté de défendre l'exportation des blés; que particulièrement les juifs font des enlèvements qui nous rendent le blé et autres denrées d'un prix à faire et occasionner des disettes dans notre province.
10. De bien vouloir ôter le droit d'inventaire au procureur d'office et de⁶ permettre aux⁷ justice des lieux pour occasionner les⁸ plus modiques, à charge néanmoins que les tuteurs et curateurs seront jurés⁹ gratis par les juges des hautes justices ou par le procureur du roi dans les bailliages.

¹ remettre

² crème

³ à nos affaires

⁴ vu

⁵ vu

⁶ le

⁷ gens de

⁸ frais

⁹ -assermentés

Les suppliants n'ont autre chose à représenter que de se conformer au désir de notre très digne et bon roi ; ce que nous le supplions de faire et d'agir suivant sa grande et puissante bonté, ne cessant d'offrir des vœux au Seigneur pour la prospérité de son digne trône et personne sacrée.

A Viller, ce 10 mars 1789.